



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 28 août 2025

Présents :

Mme Khristine FOYART, Maire
M. Philippe FROIDEVAUX, Adjoint
Mme Véronique VERRIERE, Adjointe
M. Geoffray DEPRET, Adjoint,
Mme Monique WEMAUX, Déléguée
Mmes Annabelle ROOSE, Christel DESSEAUX, Conseillères municipales
MM. Christian DENICOURT BOULANGER, Christophe GILOT, Jean-Grégoire GARNIER,
Jean LOUMIKOU, Conseillers municipaux

Excusés et représentés :

Mme Anne-Marie POUX, Adjointe a donné pouvoir à Mme Khristine FOYART
Mme Ingrid WEMAUX-LEPINE, Conseillère a donné pouvoir à Mme Monique WEMAUX
M. Patrick BINCTIN, Conseiller a donné pouvoir à M. Jean LOUMIKOU
M. Alain DUFETRE, Conseiller a donné pouvoir à Mme Annabelle ROOSE

Absent :

M. Hervé BRIGHTON, Adjoint
Mme Ana GUAY, Conseillère

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h30

Monsieur Jean LOUMIKOU est nommé secrétaire de séance.

Madame Khristine FOYART commente le volet « Informations générales ».

• **Date de la prochaine réunion**

Il n'y aura pas de conseil municipal en septembre. La prochaine réunion aura lieu en octobre 2025.

• **Subventions accordées**

Sécurisation de l'école élémentaire Berthe Fouchère (gâches électriques et visiophone)

* Subvention conseil départemental : 3 220 €

Achat de 6 ordinateurs mairie et services techniques

* Subvention fonds de concours de la communauté des communes : 2 227.68 €

Achat de tables, chaises, une nouvelle fontaine à eau pour l'école maternelle

* Subvention fonds de concours : 2 865 €

• Conseil départemental

La somme de 22 802.67€ sera versée au titre du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement 2024, ce qui correspond aux mutations des maisons lorsque qu'il y a des ventes de maisons. La somme est répartie en fonction de pouvoir fiscal et du nombre d'habitants.

• Préfecture

Allocations compensatrices pour l'année 2025 : 219 762€

* Taxe foncière : 3 292€

* Taxe foncière non bâtie : 2 191€

* Compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TFPB des locaux industriels : 214 279€

• Personnel communal

Recrutement de Mme Estelle DUMERC, adjointe administrative à temps complet, est arrivée le 4 août 2025 pour remplacer Mme Nathalie SAINT-OMER au poste de comptable.

• Mission locale

La permanence reprendra, à la mairie, à partir du lundi 22 septembre 2025 à 14h.
Mme Séverine CARPENTIER, conseillère, nous transmettra prochainement son planning.

• Dates à retenir

Forum des associations : samedi 6 septembre à l'Espace Balavoine

Au travers du temps : samedi 27 et dimanche 28 septembre au parc de la Butte Ouest. Les bénévoles intéressés peuvent s'inscrire via le QR code

Brocante d'automne : dimanche 19 octobre (Bas de Brenouille)

❖ Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2025

Monsieur FROIDEVAUX demande si le procès-verbal de la séance du 26 juin 2025 suscite des remarques et observations particulières. Il n'y en a pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 26 juin 2025.

Monsieur FROIDEVAUX remercie Madame VERRIERE pour son travail.

❖ Compte rendu du Maire au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation

Non exercice du droit de préemption urbain

Adresse	Lieu-dit	Parcelle
6 rue Jean Rostand	L'Epine Ouest	AA 244
8 allée Léon Blum	Le Tournant	AK 31 et 36
22 ter rue Robert Guerlin	Le Village centre	AJ 64

I. FINANCES

1.1 Remboursement de frais engagés par un élu

Madame FOYART se désengage. Monsieur FROIDEVAUX présente le point relatif au remboursement de frais engagés par un élu.

Afin de pallier au pic de chaleur, il a été nécessaire d'acheter des brasseurs d'air pour l'école élémentaire et des rafraîchisseurs d'air pour l'école maternelle.

Au vu de l'urgence et de la quantité nécessaire pour une installation dans toutes les classes, Mme FOYART a effectué personnellement cette dépense, en lieu et place des bons de commandes.

Elle sollicite le remboursement de ces achats dont le montant s'élève à 1 308,06€.

A la fin des pics de chaleur, le matériel a été récupéré par les services techniques pour le stocker en vue d'une nouvelle utilisation l'année prochaine en cas de besoin.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Madame le Maire à effectuer le remboursement d'un montant de 1 308,06€.

II. ADMINISTRATION GENERALE

2.1 Plan Local d'Urbanisme

Madame FOYART présente le dossier.

Une période de concertation publique a été organisée concernant le square des Vignes dans le cadre de la révision allégée du PLU. Cette période étant terminée. Très peu de personnes se sont mobilisées à cette occasion. Le cahier mis à disposition du public durant cette consultation est resté vierge.

La commune a sollicité les partenaires publics associés qui ont rendu un avis favorable.

Un nouveau projet de consultation de la préfecture sera lancé, suivi d'une nouvelle enquête publique.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, ont arrêté le projet allégé du PLU.

2.2 Rapport assainissement 2024

Mme VERRIERE présente le dossier.

Selon la loi n° 95.101, dite Loi Barnier du 2 Février 1995 et son décret d'application n°95.635 du 6 Mai 1995, il appartient au Maire de présenter chaque année un rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Chaque année, le prestataire SUEZ transmet un rapport annuel qui fournit des indicateurs techniques et financiers.

Le Service public de l'eau potable relève de la compétence du syndicat des Eaux de Cinqueux.

Le Service public de l'assainissement concernant la collecte des eaux usées et des eaux pluviales relève de la compétence communale. Le rapport a été transmis par voie numérique.

Pour rappel, notre contrat de délégation de service public avec SUEZ Eau France a pris effet le 01/07/2023 pour une durée de 12 ans.

Ce qu'il faut retenir au titre de l'année 2024 :

Le nombre d'abonnés est en augmentation (882 abonnés)

7 757 ml collectif EP (eau pluviale)

7 157 ml collectif EU (eau usée)

501 ml unitaire (EP et EU mélangées)

Volumes facturés

2022	2023	2024
99 351 m3	123 056 m3	114 865 m3

Tarification

* Assainissement communal

0,5814 € TTC / m3 / une base de 120 m3 (comprend la prime fixe, la part communale, la part Suez collecte)

* Concernant le **SIE** (Syndicat Intercommunal des Eaux de Cinqueux),

Madame VERRIERE informe les membres du conseil municipal :

- *de la mise en place de la télé-relève des compteurs abonnés.*

Ceci permet en téléchargeant l'application « tout sur mon eau » :

- . d'être alerté par e-mail, SMS ou courrier en cas de surconsommation
- . d'être facturé en fonction des consommations réelles
- . de ne plus avoir de relevé de compteur
- . de suivre ses consommations en réel)

- *de la sectorisation sur le territoire des 5 communes du syndicat.*

Cela consiste à la mise en place de points de comptage en différents points du réseau qui permettent de mesurer les volumes distribués et de suivre les débits nocturnes indispensables à la recherche de fuites par secteur.

L'objectif est de réduire le délai de détection des fuites et de limiter les pertes en eau.

- *du renouvellement des canalisations à hauteur de 0,5 % du linéaire par an (275 ml).*

Tous ces services ont un coût, mais ils devraient permettre de maîtriser les pertes d'eau, de pérenniser le patrimoine et d'en anticiper les dégradations.

Soit un prix de l'eau de **3,042 € TTC / m3 / une base de 120 m3** (PF, consommation, SIE, AESN)

* Madame VERRIERE rappelle que le prix de l'assainissement pour le **SIE** correspondant au transport est de **0,3512 € TTC / m3 / une base de 120 m3**.

* Pour rappel la redevance du **SITTEUR** est de **0,33 € TTC**.

Soit un prix global à environ 4,3042 € TTC / m3 / une base de 120 m3 auquel il faut rajouter le montant de la taxe des « Voies navigables de France ».

L'AESN (agence de l'eau Seine-Normandie) rentre également en compte dans le prix de l'eau. A ce sujet des changements sont à noter depuis le 1^{er}/01/2025 avec 3 nouvelles redevances :

- redevance pour la consommation d'eau potable,
- redevance de performance des systèmes d'assainissement collectif,
- redevance de performance des réseaux d'eau potable.

Les objectifs = pollueur / payeur
= préleveur / payeur.

Ces redevances sont des recettes fiscales.

L'argent collecté est redistribué sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement des rivières...

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés reconnaît avoir pris acte du rapport 2024 du délégataire du service public de l'assainissement, la société SUEZ.

2.3 Recensement de la population 2026

Madame FOYART présente le dossier.

L'INSEE lance actuellement la campagne de recensement de la population 2026 et la commune est chargée de mettre en place cette enquête du 15 janvier au 14 février 2026.

Un coordonnateur communal sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte de recensement qui sera effectuée par des agents recenseurs.

La commune est chargée de recruter et de rémunérer les intervenants nécessaires. Une dotation forfaitaire dont le montant reste à préciser, doit permettre de compenser les dépenses spécifiques du recensement. Tout supplément sera à la charge de la Commune et sera inscrit au budget primitif 2026.

Les agents recenseurs sont rémunérés à la feuille et au bulletin.

Les personnes élues ne peuvent pas être agents recenseurs. En revanche, le coordonnateur peut l'être.

Une formation à destination des coordonnateurs est prévue en octobre 2025. Elle sera assurée par l'INSEE.

Mme le Maire rappelle qu'en 2020, tous les habitants de Brenouille, n'avaient pas été recensés (par exemple : allée Le Fauvin), car absents lors du passage des agents recenseurs (50 foyers).

S'agissant de la deuxième tranche, les personnes devront être présentes sur la commune en janvier 2026.

Les attributions commenceront au mois de septembre 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Madame le Maire à recruter un coordonnateur communal et 4 agents recenseurs qui doivent effectuer le recensement de la population de l'année 2026.

III. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de question diverse, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le secrétaire de séance



Jean LOUMIKOU

La présidente de séance



Khristine FOYART